



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monit belg



Déposé / Reçu le

2 3 AOUT 2019

au greffe du the fal de l'entreprise trancophone de Bruxelles.

N° d'entreprise : 0729 601 138

Dénomination

(en entier): Anahata

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège: 1140 EVERE, RUE COLONEL BOURG, 123.

Objet de l'acte: PROLONGATION DU PREMIER EXERCICE SOCIAL.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2019.

A l'unanimité des voix, l'Assemblée générale extraordinaire du 16 août 2019 a décidé de prolonger le premier exercice social jusqu'au trente et un décembre deux mille vingt.

il découle de ce qui précède que la première assemblée générale ordinaire se tiendra le quatrième mardi du mois de juin de l'année deux mille vingt et un.

Pour extrait conforme Madame Jessica LAIGNEL Administratrice

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).